

Cher licencié ou futur licencié,

L'inscription se fait en ligne via un lien e-licence.

Nouveauté ! Le paiement peut se faire directement en ligne ;)



TOUT VA BIEN SE PASSER, LAISSEZ-VOUS GUIDER...

Voici les différentes étapes pour un **renouvellement**, une **création** et une **mutation** de votre licence

	<ul style="list-style-type: none"> • Vous devrez nous envoyer un courriel comportant : Nom, prénom, et date de naissance à l'adresse : secretaire-basket@asfondettes.fr pour déclencher l'envoi du lien FFBB pour la constitution de votre dossier. • Télécharger le formulaire médical
	<ul style="list-style-type: none"> • Remplir et signer le dossier d'inscription avec le règlement, puis l'envoyer au secrétariat : secretaire-basket@asfondettes.fr PRIVILÉGIER L'ENVOI PAR MAIL
	<p>Nous allons déclencher l'envoi par la FFBB d'un lien vers « e-licence » pour constituer votre pré-inscription de façon autonome.</p> <p>Via le lien, réalisez votre inscription en ligne. Vous aurez besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de votre certificat médical dûment rempli par votre médecin : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mineur : pas de certificat (sauf en cas de surclassement) ○ Majeur : nécessaire si plus de 3 ans • d'une photo (si besoin) • d'une pièce d'identité • L'assurance : L'option A est incluse dans le prix de votre licence. Pour les autres demandes, veuillez consulter les conditions générales ASSURANCE FFBB MAIF
	<p>Paiement de la licence, plusieurs modes de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiement en ligne via l'inscription en ligne (À PRIVILÉGIER - Plus d'info page 9) • par chèque(s) <ul style="list-style-type: none"> ○ Veuillez inscrire le nom et le prénom du licencié ainsi que la catégorie au dos du chèque. ○ Possibilité de paiement en 3 fois : Ne pas oublier de mentionner la date d'encaissement souhaitée au dos du chèque. ○ Vous pourrez déposer le paiement dans la boîte aux lettres du Club (ASF allée de la Poupardière 37230 Fondettes) ou l'apporter à l'une des permanences • ou autre mode de paiement, vous pourrez les déposer dans la boîte aux lettres du Club (ASF allée de la Poupardière 37230 Fondettes) ou l'apporter à l'une des permanences <p>Sans le règlement, la licence ne sera pas validée et le licencié ne pourra pas assister aux entraînements</p>

IMPORTANT : Le club devra absolument valider votre pré-inscription pour la finaliser. Le licencié sera averti par courriel de chaque étape d'avancement de son dossier et recevra sa licence dématérialisée.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023

PRIX DES LICENCES

Le prix de la licence comprend la carte adhérent ASF, la licence et un tee-shirt qui servira lors des matchs.

U7 Baby (2017-2016)	135 €	U16-U17 Cadets (2007-2006)	200 €
U8-U9 Mini-Poussins(es) (2015-2014)	165 €	U18-U19-U20 (2005-2004-2003)	225 €
U10-U11 Poussins(es) (2013-2012)	165 €	Seniors G&F Départemental (2002 et avant)	215 €
U12-U13 Benjamins (es) (2011-2010)	180 €	Seniors G&F Régional (2002 et avant)	225 €
U14-U15 Minimes G&F (2009-2008)	180 €	Loisirs	115 €
U16-U17-U18 Cadettes (2007-2006-2005)	200 €	Dirigeants non joueurs	75 €

Possibilité de faire 3 entraînements d'essai pour les catégories U7 à U11 moyennant 10€ qui seront déduits de la licence en cas d'inscription.

CHÈQUE DE CAUTION

30 € à partir des U13 et **60 €** pour les séniors

(merci d'écrire le nom, prénom et la catégorie du licencié à l'arrière du chèque)

Chèque restitué à la fin de la saison si le licencié a effectué ses permanences : Table de marque ou arbitrage, 3 minimum

RÉDUCTIONS

Une réduction de **50 %** est accordée pour la licence du **3^{ème} enfant** (la moins chère)



Pour tout dossier complet, paiement compris, déposé au bureau de l'ASF (allée de la Poupardière, Fondettes) ou renvoyé par mail

avant le 1 août, une réduction de 10% sur le prix de la licence sera appliquée (sauf sur la troisième licence)

SPONSORING



Une réduction de **50%** sera appliquée sur le prix de la licence pour un **don de 500€** minimum

GRATUITÉ de la licence à **partir de 1000€ DE DON.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le trésorier Anthony SCOLARI : tresorier-basket@asfondettes.fr

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023

AFIN DE PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS, LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET. IL EST À RETOURNER OBLIGATOIREMENT AVANT LE 1^{er} ENTRAINEMENT

- **Chacune des équipes étant engagée en championnat, des matchs sont à prévoir durant la saison, à savoir :**
 - ☺ Baby : environ 2 par trimestre
 - ☺ Mini-Poussins : toutes les 2 semaines
 - ☺ Poussins : toutes les semaines
 - ☺ Benjamins, Minimes, cadets, Jeunes Juniors, Seniors : toutes les semaines
- **Afin d'organiser au mieux ces championnats, veuillez préciser si le licencié :**
 - Participera
 - Ne participera pas aux rencontres
- **Par ailleurs, lors de ces rencontres, le transport est assuré par les parents. Veuillez préciser si :**
 - J'accompagne
 - Vous ne pourrez pas accompagner les enfants



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Article 1 :** Le présent règlement intérieur a pour objet les spécificités de la section Basket et s'applique dans le cadre du règlement intérieur de l'Alerte Sportive de Fondettes
Tout licencié doit respecter les règles de vie au sein du Club (Respect les décisions du bureau) sous peine de se voir exclu de l'association.
- Article 2 :** Tout membre du bureau doit s'acquitter de sa cotisation.
- Article 3 :** Tout joueur s'engage à remettre un dossier complet (demande de renouvellement de licence, le règlement, photo, certificat médical, règlement intérieur approuvé et signé). **Si le dossier est incomplet, le licencié n'a pas la possibilité de s'entraîner.**
- Article 4 :** Pour l'adhésion, à partir de la troisième personne d'une même famille, une réduction de 50% sera appliquée sur les tarifs des licences les moins chères.
- Article 5 :** Les équipements remis aux coaches en début de saison (sacs, maillots, shorts, sweats, survêtements, ballons de match) sont sous leur responsabilité.
- Article 6 :** Pour les mineurs, nous rappelons que conformément au règlement intérieur de l'Alerte sportive de Fondettes, le représentant légal est responsable avant et après le créneau horaire prévu pour les entraînements et les rencontres (Articles 7 & 10). De même, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules des accompagnateurs et/ou dirigeants lors des compétitions se déroulant en dehors de notre commune (article 12). Les véhicules doivent être conformes à la législation.
- Article 7 :** Toute personne responsable de fautes techniques, disqualifiantes et ou suspensions, prendra à sa charge les amendes éventuelles s'y affèrent.
- Article 8 :** Tout joueur provoquant un forfait de son équipe par absence injustifiée et n'ayant pas prévenu sera sanctionné.
- Article 9 :** Toute personne responsable d'un retard, lors d'un match en tant que joueur, ou pour l'envoi d'une feuille de match, prendra à sa charge la pénalité financière s'y affèrent.
- Article 10 :** Tout licencié s'engage à rendre son équipement complet en fin de saison.
Un équipement incomplet ou égaré, entraînera une sanction financière forfaitaire de 50 € à régler par la personne responsable.
- Article 11 :** Tout licencié doit se munir de chaussures de sport propres afin de pouvoir évoluer sur le nouveau revêtement du gymnase Pierre Pilorger. Sinon, il s'expose à des sanctions.
- Article 12 :** Droit à l'Image : J'autorise la diffusion de mes photos ou des photos de mon enfant mineur sur des sites Internet (Section Basket, ASF, Mairie de Fondettes, Comité d'Indre et Loire...) pour la parution d'articles dans les quotidiens locaux, régionaux et nationaux. Dans le cas contraire, je m'assurerai que mon enfant ne participera pas à ces photos.
- Article 13 :** Tout licencié doit être en possession du duplicata de sa licence (donné obligatoirement par l'entraîneur ou le coach) avec une pièce d'identité.

NOM PRÉNOM : **À**

le/...../.....

Signature du licencié ou de son représentant précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023

AUTORISATION

Je soussigné(e), _____ autorise :

	OUI	NON
Mon fils, ma fille à pratiquer au sein de l'A.S.F.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À être transporté(e) dans les véhicules des dirigeants et accompagnateurs du club à l'occasion des compétitions et entraînements pour la saison en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les responsables de la section à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (hospitalisation, SAMU, pompiers, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La prise de vue ainsi que la publication de mon image ou celle de mon enfant, dans le cadre de la vie associative (entraînement, stage, compétition, manifestation, tournoi, bal, galette, ...), sur les différents supports en respectant l'anonymat (flyer, affiche, photo, site internet, réseaux sociaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails, sms et tout autre application de messagerie instantanée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extrait pour les adhérents)

ARTICLE 5

Adhérer à l'ASF est accepter le risque inhérent à la pratique sportive. Pour les adhérents mineurs, ce risque est accepté par le tuteur légal lorsqu'il inscrit le mineur à l'ASF.

Ce risque s'entend dans le cadre normal de l'activité dès lors que la pratique entre dans le cadre légal et réglementaire.

ARTICLE 6

La pratique de certains sports exige des équipements de protection spécifiques. Les adhérents s'engagent à les porter. Le fait de ne pas satisfaire à cette exigence dégage la responsabilité de l'ASF.

De plus, l'adhérent en défaut du port des équipements de protection s'exposerait aux sanctions définies à l'Article 5 des statuts de l'association.

Toute absence des équipements de protection lors d'une séance, selon le règlement fédéral de chaque activité, entraînera l'exclusion de l'adhérent pour la séance.

ARTICLE 7

La responsabilité de l'ASF n'est engagée que dans la limite des horaires d'entraînement, à l'exclusion des déplacements domicile à lieu d'entraînement et vice-versa.

ARTICLE 8

La possession d'une licence fédérale en règle, une cotisation réglée et un certificat médical, de non contre-indication, selon les règles fédérales, sont les conditions pour participer aux entraînements.

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

ARTICLE 9

Les sections peuvent proposer 2 séances d'essai, en début de saison sportive, avant toute inscription. Ces séances seront payantes. Ce montant est voté par le comité directeur, pour chaque début de saison. Il sera déduit de la cotisation-licence si la personne s'inscrit dans la section.

ARTICLE 10

Les horaires d'entraînement sont communiqués par les sections aux adhérents ou à leur représentant légal, ainsi que le lieu d'entraînement et le nom de l'éducateur.

ARTICLE 11

Dans le cas des mineurs, le responsable doit s'assurer de la présence de l'éducateur et lui remettre le mineur. En cas d'absence de l'éducateur, quinze minutes après l'heure prévu, le cours est réputé annulé.

A la fin de l'heure prévu, tout mineur dont le représentant légal n'est pas venu le chercher sera libéré sans, dès ce moment, que la responsabilité de l'ASF puisse être engagée. L'association pourra en référer à la Gendarmerie en cas de retard prolongé ou répété.

ARTICLE 12

Il appartient aux adhérents de prendre connaissance des conditions d'assurance que couvre la licence et, éventuellement, prendre leurs dispositions pour compléter ces conditions.

ARTICLE 13

Dans le cas d'entraînement, de manifestations et de compétitions nécessitant un déplacement en véhicule, le représentant légal d'un mineur autorise le transport de celui-ci dans les véhicules mis à dispositions par l'ASF ou dans celui des accompagnateurs, éducateurs ou dirigeants.

ARTICLE 14

En cas d'accident pendant les horaires d'entraînement ou pendant les compétitions liées à l'activité sportive, le représentant légal d'un mineur autorise l'ASF à faire transporter le mineur dans un véhicule sanitaire et à faire effectuer, en cas de besoin, tout acte médical ou chirurgical présentant un caractère d'urgence.

ARTICLE 15

Tout licencié à l'ASF sera tenu responsable des dégradations qu'il aura volontairement commises.

ARTICLE 16

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des données, RGPD, tout licencié à l'ASF a un droit d'accès et de rectification quant à ses données transmises lors de son adhésion à l'association, qui feront l'objet d'un traitement informatique.

Ce droit d'accès s'applique auprès du Directeur de l'association omnisports.

Le protocole de conservation des données est disponible au siège de l'association omnisports, auprès du Directeur de l'ASF.

NOM PRÉNOM : **À**

le/...../.....

Signature du licencié ou de son représentant précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

DROIT À L'IMAGE

CLUB : Autorisation de DROIT à L'IMAGE pour personne mineure saison 2022-2023

Je, soussigné(e)
Parent de l'enfant :
Évoluant en catégorie :
Adresse complète :
.....
Téléphone :
Email :

autorise que mon enfant soit filmé et/ou pris en photo par le club pour une éventuelle diffusion sur l'ensemble des supports de communication du club: supports papiers (album de vignettes, agenda, guide officiel, poster, calendrier, etc...) ainsi que médias et réseaux sociaux du club et site Internet du club. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant et de ne demander aucune contrepartie au club ni à ses prestataires, en charge de la réalisation de ces supports.

Je donne l'autorisation au club de présenter l'image de mon enfant dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club.

A, le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CLUB : Autorisation de DROIT à L'IMAGE pour personne majeure saison 2022-2023

Je, soussigné(e)
Évoluant en catégorie :
Adresse complète :
.....
Téléphone :
Email :

autorise le club à me filmer et/ou prendre en photo pour une éventuelle diffusion sur l'ensemble des supports de communication : supports papiers (album de vignettes du club, agenda, guide officiel, poster, calendrier, etc...), ainsi que médias et réseaux sociaux du club et site Internet du club. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie au club ni à ses prestataires, en charge de la réalisation de ces supports.

Je donne l'autorisation au club de présenter mon image dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club

A, le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES

FICHE D'INSCRIPTION
2022-2023



SECTION
N° CARTE ADHERENT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ SEXE : M F Taille T-Shirt :

ADRESSE : _____

C.P. : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ PORTABLE : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Mail (en majuscule): _____@_____

*Vos emails et n° de téléphone sont utilisés pour la communication interne au club.
La section Basket s'engage à ne pas les communiquer à des tiers sans votre autorisation.*

MONTANT	_____ €	Chèque N° _____	_____ €
		Chèque N° _____	_____ €
		Chèque N° _____	_____ €
		Caution Chèque N° _____	_____ €
		<i>A l'ordre de l'A.S.F. BASKET</i>	
		PAIEMENT EN LIGNE À PRIVILÉGIER	_____ €
		Date : _____	
		Espèce	_____ €
A.N.C.V.	_____ €		
N° _____ à _____			
Coupons-sport	_____ €		
Passeport loisirs / Pass'Sport	_____ €		

Emetteur du chèque : _____

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :
bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023

TOUT COMPRENDRE SUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Je souhaite payer en ligne comment faire ?

Je remplis mon lien et je demande le paiement en ligne au moment de valider ma demande de licence

Je souhaite payer en ligne mais j'ai des coupons-sport ou des chèques vacances, comment faire ?

Lors de ma demande de lien FFBB, je précise le montant de mes coupons sport ou de mes chèques vacances et lors de la validation de mon lien, je n'aurai que le montant complémentaire à régler.

Je souhaite payer en ligne avant fin juillet et profiter de la remise sur la licence de 10%, comment faire ?

La réduction de 10% sera déjà faite sur le lien de demande de licence. Attention si le lien n'est pas validé au 31 juillet, il sera supprimé. Il faudra refaire une demande et la réduction ne s'appliquera plus

Je souhaite payer par chèques, comment faire ?

Je viens aux permanences ou je les dépose dans la boîte aux lettres de l'ASF avec le nom du joueur et sa catégorie au dos du ou des chèques.

Comment vous envoyez mon chèque de caution ?

- jusqu'au 31 juillet
 - Apporter votre dossier complet aux permanences : **le 13 et 27 juillet au Gymnase Pierre Pilorger**
 - Déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres
- après le 31 juillet
 - Déposer votre dossier complet dans la boîte aux lettres (ASF allée de la Poupardière 37230 Fondettes)
 - Apporter votre dossier complet pendant les 2 premières semaines d'entraînement en septembre

Pour des informations complémentaires, contactez les membres du bureau :

bureau@asf-basket.fr - ADHÉSION BASKET AS FONDETTES 2022-2023